

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-09-25-001
Séance du lundi 25 septembre 2023
Date de convocation : mardi 19 septembre 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI - Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET - Denise SANGUINETTI - Marylène CLARY - Odette POINT - Catherine SOUZY - Jean-Claude PERON - Marie-Luce BERTRAND

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Monsieur GENILLON Franck
- Monsieur TURLET Eugène donne procuration à Madame RAVEROT Laurence
- Monsieur DELOULE Patrick donne procuration à Madame FABIANO CONTIGLIANI

ABSENTS EXCUSÉS : Mustafa SARIKAYA – Carine MOUSTAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Catherine SOUZY

PRÉSENTS : 10

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

ABSENTS EXCUSÉS : 2

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Pouvoirs : 3

OBJET : ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS DE MONTLUEL

Suite à la démission de Madame Josette SAVARINO le 21 juin 2023 au sein du Conseil Municipal, un siège se trouve vacant au sein du Conseil d'Administration.

Néanmoins, il a été nécessaire d'élire à nouveau des représentants du CCAS parmi les membres du Conseil Municipal : ce vote a eu lieu lors du Conseil Municipal en date 6 septembre 2023.

Ainsi, conformément à l'article 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration doit procéder à nouveau à l'élection en son sein d'un Vice-Président.

Le Vice-Président est chargé de présider le Conseil d'Administration en l'absence de Madame la Maire, Présidente de droit du CCAS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son livre 1er,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles 123.4 à 123.9,

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

Le vote à main levée est accepté à l'unanimité.

Sur proposition de Madame la Présidente, Madame Laurence RAVEROT est élue avec 12 voix pour et 1 abstention.

Pour	12 voix
Contre	
Abstention	1 voix - M. PERON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur
La Présidente,

La Présidente,
Anne FABIANO-CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-260110051-20230925-2023-09-25-001-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-09-25-002
Séance du lundi 25 septembre 2023
Date de convocation : mardi 19 septembre 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI - Franck GENILLON - Laurence RAVERO - Virginie BECQUET - Denise SANGUINETTI - Marylène CLARY - Odette POINT - Catherine SOUZY - Jean-Claude PERON - Marie-Luce BERTRAND

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- o Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Monsieur GENILLON Franck
- o Monsieur TURLET Eugène donne procuration à Madame RAVERO Laurence
- o Monsieur DELOULE Patrick donne procuration à Madame FABIANO CONTIGLIANI

ABSENTS EXCUSÉS : Mustafa SARIKAYA - Carine MOUSTAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Catherine SOUZY

PRÉSENTS : 10

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

ABSENTS EXCUSÉS : 2

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Pouvoirs : 3

Objet : APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2023.

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI

Les membres du Conseil d'administration sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023, validé par Madame la Présidente.

La Présidente et la secrétaire sont également invitées à signer ledit procès-verbal afin qu'il puisse être inséré au registre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents à la séance du 11 avril 2023 :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente
Anne FABIANO CONTIGLIANI

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-09-25-003
Séance du lundi 25 septembre 2023
Date de convocation : mardi 19 septembre 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI - Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET - Denise SANGUINETTI - Marylène CLARY - Odette POINT - Catherine SOUZY - Jean-Claude PERON - Marie-Luce BERTRAND

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- o Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Monsieur GENILLON Franck
- o Monsieur TURLET Eugène donne procuration à Madame RAVEROT Laurence
- o Monsieur DELOULE Patrick donne procuration à Madame FABIANO CONTIGLIANI

ABSENTS EXCUSÉS : Mustafa SARIKAYA - Carine MOUSTAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Catherine SOUZY

PRÉSENTS : 10

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

ABSENTS EXCUSÉS : 2

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Pouvoirs : 3

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

En application des dispositions de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est créé, au sein du Conseil d'Administration, une commission permanente, dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

La commission permanente est composée d'un(e) Président(e) et de deux administrateurs, choisis à parité parmi les administrateurs nommés par le Président et parmi les administrateurs élus au sein du conseil municipal.

La présidence de la commission est assurée par la Vice-Présidente du CCAS.

Le conseil d'administration :

DESIGNE à l'unanimité, Mesdames Odette POINT, représentante des associations familiales (UDAF) et Virginie BECQUET, Adjointe aux affaires scolaires, comme membres de la commission d'attribution des aides sociales facultatives.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur
La Présidente,

La Présidente,
Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :
Reçue en Préfecture le :
Affichée ou notifiée le :

Accusé de réception en préfecture
001-260110051-20230925-2023-09-25-003-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-09-25-004
Séance du lundi 25 septembre 2023
Date de convocation : mardi 19 septembre 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI - Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET - Denise SANGUINETTI - Marylène CLARY - Odette POINT - Catherine SOUZY - Jean-Claude PERON - Marie-Luce BERTRAND

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Monsieur GENILLON Franck
- Monsieur TURLET Eugène donne procuration à Madame RAVEROT Laurence
- Monsieur DELOULE Patrick donne procuration à Madame FABIANO CONTIGLIANI

ABSENTS EXCUSÉS : Mustafa SARIKAYA– Carine MOUSTAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Catherine SOUZY

PRÉSENTS : 10

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

ABSENTS EXCUSÉS : 2

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Pouvoirs : 3

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE L'APPARTEMENT D'ACCUEIL

La commission d'Attribution de l'appartement d'accueil du CCAS est composée d'un représentant de l'association Habitat et Humanisme, de la Vice-Présidente du CCAS et de deux administrateurs choisis à parité parmi les administrateurs nommés par le président du CCAS et parmi les administrateurs élus au sein du conseil municipal.

Le conseil d'administration :

DESIGNE, à l'unanimité, Mesdames Odette POINT, représentante des associations familiales (UDAF) et Virginie BECQUET, Adjointe aux affaires scolaires, comme membres de la commission d'attribution de l'appartement d'accueil.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur
La Présidente,

La Présidente,
Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée ou notifiée le :

Accusé de réception en préfecture
001-260110051-20230925-2023-09-25-004-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023

CCAS DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-09-25-005
Séance du lundi 25 septembre 2023
Date de convocation : mardi 19 septembre 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI - Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET - Denise SANGUINETTI - Marylène CLARY - Odette POINT - Catherine SOUZY - Jean-Claude PERON - Marie-Luce BERTRAND

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Monsieur PRADIER Christian donne procuration à Monsieur GENILLON Franck
- Monsieur TURLET Eugène donne procuration à Madame RAVEROT Laurence
- Monsieur DELOULE Patrick donne procuration à Madame FABIANO CONTIGLIANI

ABSENTS EXCUSÉS : Mustafa SARIKAYA - Carine MOUSTAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Catherine SOUZY

PRÉSENTS : 10

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

ABSENTS EXCUSÉS : 2

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Pouvoirs : 3

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE ENEDIS DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE A ROMANECHÉ – PARCELLE A94 -

La Société ENEDIS est en charge du raccordement électrique de la maison située sur la parcelle cadastrée A 209 Lieu-Dit ROMANECHÉ à MONTLUEL 01120.

Afin de pouvoir procéder au raccordement de ladite habitation, il est nécessaire pour ENEDIS de disposer d'une servitude lui permettant de mener à bien les travaux de raccordement précités sur la parcelle A 94, celle-ci étant le chemin d'accès à la parcelle A 209.

D'une part, les travaux prévus dans le cadre de ce raccordement sont les suivants :

- Etablir à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale de 6 mètres comprenant également ses accessoires
- Etablir, si besoin, des bornes de repérage
- Encastrier un ou plusieurs coffrets et leurs accessoires, notamment un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de 6 mètres
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toute plantation, branche ou arbre, se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, et pouvant gêner leur pose ou qui pourrait, par leurs mouvements, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages.
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Il est précisé que cette servitude est concédée à titre gratuit

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, :

- **AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention ci-jointe**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur
La Présidente,

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Présidente,
Anne FABIANO-CONTIGLIANI

Actuel
Date de réception en préfecture
001-260110051-20230925-2023-09-25-005-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023

